



Délai de réclamation d'une dette bancaire

Par **crivette**, le **22/10/2014** à **14:32**

Bonjour, rnJ'ai quitté la France en 2004 pour partir à l'étranger en laissant mes coordonnées à ma banquière. Depuis 2012 je suis revenu en France. En octobre 2014 je reçois un appel me disant que j'ai soit disant un crédit impayé dans la banque X ou je n'ai bien évidemment plus de compte. On me demande si je veux payer en une seule fois où si je préfère payer en échelonné, si je paie en une seule fois elle peut me faire 10 pour cent sur les frais d'intérêt et autant par son patron. Je n'ai aucun document et rien ne prouve les dires de cette personne. Que dois-je faire? rnMerci pour votre réponse

Par **pat76**, le **22/10/2014** à **16:30**

Bonjour crivette, rnS'agissant d'un crédit à la consommation si le dernier impayé a plus de 2 ans et qu'aucune procédure en justice n'a été engagée par le créancier depuis moins de deux ans, il y a forclusion. Donc inutile de vous inquiéter et dites à votre interlocuteur si il y a un nouvel appel de vous faire parvenir les documents qui prouvent que vous êtes redevable d'une dette. N'oubliez pas de noter le jour et l'heure de chaque appel et d'enregistrer si possible la conversation cela vous permettra éventuellement de déposer plainte pour harcèlement moral. Alinéa 1 de l'article 1315 du Code Civil: rn" Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver".

Par **crivette**, le **23/10/2014** à **11:44**

Bonjour, rnMerci pour votre réponse. Le problème c'est que je ne sais pas ce qui a été fait. J'ai

soit disant fait un crédit en décembre 2003 et j'aurais arrêté de payer en décembre 2004 au moment où j'ai donné mes coordonnées à ma banquière pour partir à l'étranger. Et mon dossier sera passé en recouvrement en mai-juin 2005. Je ne pense pas qu'il y ait eu une procédure judiciaire de fait car elle me demande un arrangement à l'amiable et s'il n'y en a pas ils iront plus haut. Elle voulait absolument que je reconnaisse alors que je ne m'en souviens pas. Elle vient juste de me rappeler et elle m'a laissé un message me disant que si je ne la rappelle pas il n'y aura plus de négociation possible et que je devrais payer le tout en une seule fois. Je ne suis pas tranquille !! Elle ne m'a envoyé aucun document. C'est bizarre car elle m'appelle par mon nom d'épouse or à l'époque je n'étais pas mariée. Encore merci pour votre réponse

Par **crivette**, le **23/10/2014** à **13:25**

Mon mari l'a eu au téléphone elle dit qu'ils donnent aucun document et qu'il y a eu un titre exécutoire et que je dois payer avant le 31 octobre 2014 sinon ce sera les huissiers. Mon mari a insisté pour avoir le dossier afin de le donner à un avocat, elle a répondu "alors si vous avez un avocat c'est lui qui doit demander le dossier avant le 31 octobre et les frais pour sortir le dossier seront à votre charge". C'est la société EOS à côté de Pau, l'or du premier appel elle me disait faire parti du service recouvrement de la banque ? dans l'attente de votre réponse merci

Par **pat76**, le **30/10/2014** à **18:51**

Bonjour crivette, inutile de continuer à répondre aux sollicitations et que votre époux n'appelle plus cette société de recouvrement. Il n'y aura aucun huissier à votre porte car je serai très étonné qu'il y ait un titre exécutoire émis par un juge car la personne que vous avez eu ne vous aurait certainement pas demandé un arrangement à l'amiable. Tout cela c'est le baratin habituel d'une société de recouvrement qui tente de se faire payer une dette forclosée que votre créancier lui a vendue à bas prix... Donc, attendez la suite en toute sérénité et ne répondez seulement que si vous recevez une lettre recommandée. N'hésitez pas dans ce cas à solliciter le forum pour vous faire aider dans la réponse qui sera à donner. Votre dette est forclosée depuis longtemps puisque le dernier impayé date de décembre 2004.

Par **crivette**, le **04/11/2014** à **19:04**

Bonjour, Merci pour votre réponse. Ça fait toujours plaisir d'avoir quelqu'un pour nous aider encore merci. Je n'ai effectivement pas vu d'huissier devant ma porte. Par contre elle m'a rappelé et m'a laissé un message comme je n'ai pas répondu, suite à vos conseils. N'ayant pas de mes nouvelles elle me demande de la rappeler pour savoir ce qu'il en est et ce que je compte faire. Comment puis-je m'en débarrasser car je pense qu'elle ne me laissera pas tranquille. Merci pour votre réponse.

Par **pat76**, le **05/11/2014** à **11:38**

BonjourrrnrnSi la personne vous appelle de nouveau dites simplement que vous avez noté le jour et l'heure de chaque appel et que vous enregistrez les conversations. Vous précisez que vous n'accepterez plus d'être harcelé au téléphone et que s'il devait y avoir un nouvel appel, vous déposerez plainte contre elle et l'employeur qu'elle représente pour harcèlement moral.rnrnSurtout vous ne rappelez pas.rnrnElle vous a communiqué un n° de téléphone pour la rappeler? (Pourriez éventuellement me l'indiquer en message privé cela me permettra de faire quelques vérifications et ainsi savoir à qui vous avez exactement à faire).

Par **crivette**, le **05/11/2014** à **12:12**

Bonjour, rnencore merci. Comment faire pour vous l'envoyer en privé?

Par **crivette**, le **12/11/2014** à **14:01**

Bonjour, rnje ne sais pas si vous avez bien reçu mon message en privé. rnElle ne cesse de me rappeler mais j'ai peur de répondre. Aujourd'hui elle a décidé de laisser un ultime message ou elle précise que n'ayant pas de mes nouvelles depuis le 31.10.14 elle est dans l'obligation de prendre une décision qui sera "lourde de conséquence" pour moi et qu'elle met fin à la gestion de mon dossier en interne.rncomment être sûr qu'il ne va rien se passer? rnMerci pour vos réponses

Par **pat76**, le **13/11/2014** à **18:37**

Bonjour civetternrnVous vous inquiétez inutilement et la personne qui vous a envoyé un message fait tout pour vous effrayer afin de vous faire payer une dette forclosée. Paiement qu'elle ne pourra jamais obtenir par une action de justice. Donc, ne tenez aucun compte du message et au prochain appel dites simplement que vous avez noté le jour et l'heure de chaque appel et que vous enregistrez la conversation afin de déposer plainte contre elle pour harcèlement moral. Précisez que vous signalez la situation au commissariat de votre ville.rnrnN'ayez aucune crainte et dites à votre interlocutrice que c'est avec une très grande impatience que vous attendez d'être citée devant le tribunal d'instance dont vous dépendez cela vous permettra de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice moral que vous subissez.rnrnBien cordialement

Par **crivette**, le **18/11/2014** à **12:20**

Bonjour, rnMerci beaucoup pour vos réponses et je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite des événements.rncordialement

Par **crivette**, le **23/11/2014** à **09:44**

Bonjour, rnje reviens vers vous car j'ai reçu aujourd'hui un courrier de la société de crédit, l'objet c'est : dernière relance amiable. Le courrier date du 12.11.14. Que je ne dois pas rater l'opportunité de régler amiablement cette affaire. En début de semaine la collaboratrice de cette dame m'a appelé et m'a laissé un message en me demandant de la rappeler chose que je n'ai bien évidemment pas fait. Le courrier n'est pas en recommandé. rnCordialement

Par **pat76**, le **26/11/2014** à **17:36**

Bonjour crivetternrnNe tenez pas compte de la lettre simple que vous avez reçue; Pas de preuve de son envoi et de sa réception. Si l'on vous appelle à nouveau n'oubliez pas de noter le jour et l'heure de l'appel et si possible enregistrez la conversation. Ajoutez que vous attendez avec une très grande impatience d'être assignée devant un Tribunal, cela vous permettra de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice que vous subissez et pour réclamation abusive.rnrnPour l'instant vous attendez.rnrnBien cordialement

Par **crivette**, le **27/11/2014** à **12:20**

Bonjour, rnElle m'a rappelé mardi et je lui ai dit fermement que si elle me rappelait je porterais plainte puis j'ai raccroché. Elle a rappelé et m'a laissé un message en disant que vu que je ne veux pas discuter avec elle, le dossier va aller plus haut. C'est déjà la 2eme interlocutrice que j'ai et qui me dit ça. rnMerci pour votre réponse, je vous tiens informé.